

SFP

Swiss Film Producers' Association

Schweizerischer Verband der FilmproduzentInnen

G A R P

Groupe Auteurs Réalisateurs Producteurs

Gruppe Autoren Regisseure Produzenten

Gruppo Autori Registi Produttori

ARF/FDS

Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz

Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films

iG

Unabhängige Schweizer Filmproduzenten

Producteurs indépendants de films suisses



Révision de la Loi sur le cinéma dans le cadre du Message Culture 2021-24 :

Argumentaire pour le OUI aux 4% PROPOSÉS PAR LE CONSEIL FEDERAL

En bref

En Suisse, l'obligation d'investissement de 4% qui s'applique depuis longtemps aux chaînes de télévision classiques est un modèle gagnant. Cette obligation doit à présent être étendue, avec le nouveau projet de loi, aux plateformes numériques qui prennent toujours plus d'importance sur le plan international :

Les 4% d'investissement demandés aux services de streaming sont la **condition nécessaire pour...**

1. ... préserver les emplois dans le secteur audiovisuel indigène et maintenir son haut niveau de professionnalisme ;
2. ... soutenir l'audiovisuel suisse sur le plan national et assurer sa compétitivité et sa visibilité dans l'environnement global des plateformes de streaming ;
3. ... créer, pour la branche audiovisuelle, des conditions comparables à celle qui existent dans les pays qui sont nos voisins.

Argumentaire détaillé

L'obligation d'investir 4% en Suisse est un **modèle gagnant depuis longtemps**, appliqué d'ores et déjà dans le domaine de la télévision classique (LRTV). Grâce à cette réglementation, la télévision suisse (chaînes de la SSR) ainsi que Teleclub collaborent régulièrement avec les producteurs-trices indépendant-e-s suisses.

Cette obligation d'investir doit à présent être adaptée aux nouvelles conditions du marché à l'ère numérique et étendue aux services de streaming – ce qui représente un ajustement aux réalités actuelles de la consommation de films. Et cette obligation d'investir doit garantir **le caractère suisse, le « swissness », des productions**

audiovisuelles. Ce n'est ni un impôt ni un prélèvement obligatoire, mais un instrument économique incitatif.

Si on la **compare avec la situation qui prévaut chez nos voisins européens**, l'obligation d'investir 4% est appropriée et supportable. Cette obligation est de 15% en France, de 10% en Italie et de 5% en Espagne. Si l'on tient compte de l'exiguïté de notre marché, partagé entre quatre régions linguistiques, ces 4% se situent à la limite inférieure. Comme nos pays voisins ont des obligations d'investissement, il y a un risque de fuite d'un nombre encore plus important de coproductions et de commandes vers l'étranger si nous n'avons pas d'obligation d'investissement.

Or, le 7 septembre, le Conseil national a décidé à une courte majorité de réduire à 1% l'obligation d'investir, alors que les 4% ont fait leurs preuves sur le plan national. Des services de streaming suisses comme Swisscom TV (→ désormais Blue TV), UPC ou d'autres, seraient même entièrement dispensés de cette obligation.

Cette réduction à 1% a pour conséquence de vider de sa substance le « swissness » du projet de loi et en particulier son effet en termes économiques. Du fait de cette réglementation, au lieu de créer des places de travail, nous risquons même **une baisse du nombre des productions audiovisuelles en Suisse**. Au lieu de s'engager sur des films¹ suisses pour près de 1 million de francs suisses, comme c'est le cas aujourd'hui, Teleclub n'en coproduirait plus que pour 250'000 francs.

Le fait que certains parlementaires suisses aient accepté de **protéger de grands groupes audiovisuels étrangers** aux dépens des PME locales est aussi incompréhensible. Les services de streaming étrangers enregistrent de très hauts chiffres d'affaires en Suisse, y compris grâce à des contenus provenant de la branche audiovisuelle suisse. Il n'y a pas de raison d'accepter que ces bénéficiaires partent entièrement à l'étranger, une partie doit être dépensée en Suisse. Ce n'est qu'au moment où l'obligation d'investir est entrée en vigueur en Europe que les grands groupes audiovisuels internationaux ont été amenés à commander et coproduire des films et des séries dans les différents pays du vieux continent. C'est ce qu'a fait Netflix en Espagne, en Italie, en France, en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays.

Dans les coulisses, Swisscom pratique un lobbying impressionnant contre ce modèle gagnant, qui a donné de bons résultats, et contre le Conseil fédéral, bien que cette société appartienne à 51% à la Confédération. Cette manière d'agir est abusive et incompréhensible, elle a pour unique objectif d'être elle-même dispensée de cette

¹ Selon la LOICin il faut entendre la notion de « film » comme suit :

Art. 2 Définitions

¹ Par film on entend toute suite d'images enregistrées et structurées, sonorisées ou non, qui est destinée à la reproduction et qui, lorsqu'elle est visionnée, donne l'impression d'un mouvement, quel que soit le procédé technique de prise de vue ou de reproduction utilisé ou le support choisi.

Dans le contexte de cette loi, le terme « film » comprend aussi bien des œuvres de cinéma que des séries, documentaires et autres formats audiovisuels pour la télévision, les plateformes ou les salles.

obligation d'investir. En tant qu'entreprise appartenant à la Confédération, Swisscom s'oppose ainsi non seulement au Conseil fédéral mais nuit aussi durablement au « swissness » et par ricochet à l'économie dans son ensemble. En effet, sans la participation de Swisscom, principal opérateur national, il sera difficile d'exiger une obligation d'investir unilatérale des seuls fournisseurs de streaming internationaux.

Nous espérons que **le Conseil des États fera preuve de raison sur le plan économique**, afin de préserver le « swissness » et les emplois suisses qui y sont liés grâce à l'obligation d'investir 4% et afin de réintégrer Swisscom et UPC dans le projet de loi.

Pour que l'obligation d'investir puisse aussi être mise en œuvre de concert avec la branche indigène, il est impératif que les services internationaux de streaming collaborent avec des **sociétés de production indépendantes en Suisse**.

C'est pourquoi toute la branche du cinéma et de l'audiovisuel demande d'une même voix :

**OUI AUX 4% PROPOSÉS PAR LE CONSEIL FEDERAL !
NON AU 1% PROPOSÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL !**